



Direction Adjointe du Budget
Service du Budget
04.13.31.25.25

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 17 DÉCEMBRE 2021
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

OBJET : BP 2022 : Budget principal.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux Finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Le Département a examiné ses orientations budgétaires (ROB) 2021 le 22 janvier 2021 et son rapport sur le budget primitif (BP) 2021 le 12 février. Puis, une décision modificative (DM) n°1 a été adoptée le 23 juillet dernier et une DM2 le 20 octobre. Ce même jour, l'Assemblée a procédé à son débat sur les orientations budgétaires (DOB) 2022.

Il convient à présent de se prononcer sur le budget primitif (BP) pour l'exercice 2022.

Les tendances de la gestion 2021

Lors du DOB, des données rétrospectives et prospectives ont été examinées. L'exercice 2021 rentrant désormais dans sa phase de clôture, certaines tendances peuvent être dégagées.

Après une année 2020 difficile, l'exercice 2021 devrait présenter de meilleurs résultats.

- des produits¹ en progression : +5 à +6% (soit +130 à +150 M€)

La fiscalité indirecte représentera en 2021 plus de 63% des produits et la quasi-totalité de la progression. Les seuls DMTO devraient s'accroître de l'ordre de 120 M€ cette année.

- des charges² en moindre croissance : sans doute moins de 1% (hors effet

1 Hors reprises de provisions et cessions.

2 Hors dotations aux provisions et atténuations de recettes.

pacte de Cahors qui porte la variation à +1,5/+1,7%)

En 2020, le Département a assumé près de 65 M€ de charges directement liées à la crise sanitaire. Même si celle-ci perdure, les effets sur 2021 sont moindres. Ainsi, entre 2019 et 2021, la croissance annuelle moyenne des charges (hors provisions et atténuations de recettes) serait de l'ordre de +2,9%.

- un investissement toujours soutenu : entre 530 et 580 M€

Après 565 M€ en 2020, l'exécution 2021 devrait osciller entre 530 et 580 M€. Elle est constituée à près de 70% de subventions d'équipement.

- une épargne en hausse et un emprunt limité au plus juste

L'épargne 2021 (hors cessions d'actifs) sera en nette amélioration par rapport à 2020 ; sans doute entre 250 et 280 M€, contre 160 M€ en 2020. Elle retrouverait son niveau de 2019 (266 M€). Le stock de dette devrait lui avoisiner les 1 640 M€ (1410 M€ fin 2020). La solvabilité serait alors de 5,5 à 6,5 ans contre 8,6 années fin 2020. En nette amélioration par conséquent.

Les grands chiffres du budget primitif 2022

Les grandes masses du BP 2022 comparées au BP 2021 se présentent de la manière suivante :

Libellés	BP 2021	BP 2022	Evol. (%)	Evol. (K€)
Recettes de fonctionnement	2 406 741,9	2 511 282,8	4,3%	104 540,9
Dépenses de fonctionnement	2 308 613,2	2 331 250,1	1,0%	22 636,8
Epargne brute	98 128,7	180 032,7	83,5%	81 904,0
Recettes d'investissement	686 862,4	672 269,0	-2,1%	- 14 593,4
<i>emprunt d'équilibre</i>	635 757,9	626 885,6	-1,4%	- 8 872,3
<i>recettes hors dette</i>	51 104,5	45 383,4	-11,2%	- 5 721,0
Capacité d'investissement	784 991,1	852 301,7	8,6%	67 310,7
Dépenses d'investissement	784 991,1	852 301,7	8,6%	67 310,7
<i>crédits hors dette</i>	686 891,1	758 301,7	10,4%	71 410,7
<i>capital de la dette</i>	98 100,0	94 000,0	-4,2%	- 4 100,0
Autorisations d'engagement (AE)	-	59 990,2	NS	59 990,2
Autorisations de programme (AP)	579 412,1	601 819,7	3,9%	22 407,6
anticipations 2021/2022 (DM1 2020 / DM2 2021)	136 129,0	-	-100,0%	- 136 129,0
AP hors anticipations	443 283,1	601 819,7	35,8%	158 536,6
budget général – crédits réels – milliers d'euros – AP dont anticipations 2021/2022				

Par ailleurs, les quatre budgets annexes du Département présentent les chiffres suivants :

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20211217-28277-BF-1-1
Date de télétransmission : 20/12/2021
Date de réception préfecture : 20/12/2021

Libellés	Investissement	Fonctionnement	Total	Observations
Centre médico-psycho-pédagogique	10,0	2 471,5	2 481,5	financement sécurité sociale (CPOM)
Direction des maisons de l'enfance et de la famille	283,5	22 898,4	23 181,9	financement majeur par dotation tarification budget général
Ports départementaux	2 489,0	950,5	3 439,5	financement par redevances et dotation du budget général
Laboratoire départemental d'analyses	350,0	7 791,1	8 141,1	financement par facturation des prestations et compensations du budget général
Dépenses - budgets annexes	3 132,5	34 111,6	37 244,1	
Dépenses - budget général	852 301,7	2 331 250,1	3 183 551,8	
Total général des dépenses	855 434,2	2 365 361,6	3 220 795,9	

dépenses des budgets annexes et du budget général – crédits réels – en milliers d'euros

CPOM = contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

Dans les développements figurant ci-dessous, complémentaires aux rapports spéciaux des politiques publiques inscrits à la présente séance, seul le budget général est pris en considération. Les budgets annexes font l'objet de rapports distincts. Par ailleurs, les approches sont réalisées hors crédits reportés, résultats et régularisations de manière à faciliter la lecture. Les comparaisons se font par rapport au BP ou au CA estimé 2021. Les crédits sont analysés selon des agrégats comptables indépendants des concepts de délégations et politiques publiques.

Enfin, en date de la présente séance, l'exercice comptable 2021 n'est pas terminé. Aussi, les annexes règlementaires de la maquette budgétaire ont été réalisées avec des données d'exécution budgétaire arrêtées au 15 novembre 2021. Il est à noter également que l'annexe IV – C9 : Etat des recettes grevées d'une affectation spéciale ne mentionne pas les restes à employer au 1^{er} janvier 2022 pour les mêmes motifs. Pour rappel, les restes à employer au 31 décembre 2020 figurant dans la maquette du compte administratif 2020 étaient de 2,8 M€ pour le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement des Bouches-du-Rhône et de 22,7 M€ pour les espaces naturels sensibles.

I – La situation des recettes

Les recettes du BP 2022 se chiffrent respectivement à 2 511,3 M€ et 45,4 M€ en fonctionnement et en investissement.

A – les recettes de fonctionnement

En fonctionnement, les recettes 2022 sont évaluées à 2 511 M€. Elles seraient

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20211217-28277-BF-1-1
Date de télétransmission : 20/12/2021
Date de réception préfecture : 20/12/2021

ainsi en croissance de 4,3% (contre +1,4% au BP 2021), soit environ +105 M€. Toutefois, comparativement au CA 2021 estimé (2 530 à 2 550 M€ hors reprises de provisions et cessions d'actifs), les recettes 2022 sont évaluées de manière prudente. En effet, certaines d'entre elles (CVAE, DMTO) sont susceptibles de moins progresser en 2022, voire de régresser. Les postes les plus importants restent : la fiscalité indirecte (1 602,8 M€), les concours et dotations (555,7 M€) et la fiscalité directe (234,6 M€).

- la fiscalité indirecte

La fiscalité indirecte, avec près de 1 603 M€, devrait être en croissance de l'ordre de 106 M€ de BP à BP (+7,1%). Le CA 2021 étant quant à lui estimé à 1 613 M€, l'approche 2022 se veut prudente.

Le produit 2022 des DMTO est budgété à hauteur de 540 M€, contre une exécution 2021 qui devrait se situer vers 570/580 M€. En effet, à fin octobre, les recettes collectées en la matière étaient déjà de près de 482 M€, contre 351 M€ (+37,3%) l'année précédente. Le marché de l'immobilier reste à cette heure toujours dynamique, mais le Département souhaitant être prudent, le projet de budget 2022 intègre un risque de ralentissement au second semestre 2022.

Le deuxième poste le plus important de cette rubrique est représenté par la fraction de TVA reçue en compensation de la perte de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). En 2021, son produit notifié s'est élevé à 404,4 M€. A partir de 2022 cette recette évoluera en fonction du taux annuel de croissance du produit national net de TVA. Précisons que les experts en fiscalité considèrent qu'il existe une corrélation entre produit net de TVA et PIB avec une perspective d'évolution nominale du produit net de TVA de +5% à +6% pour 2022. Toutefois, celui-ci a été estimé à seulement 419 M€ (+3% / +14 M€ par rapport au notifié), là aussi de manière prudentielle.

Les recettes de TICPE sont évaluées à 371 M€. Elles ont essentiellement vocation à compenser le transfert des allocations RMI/RSA aux Départements et ne sont donc que peu évolutives. La TSCA devrait dépasser les 239 M€ (+1,8% / CA 2021 estimé). Les autres postes (TDCFE, TA, TDATS, soit près de 35 M€) génèrent globalement un surplus de recettes de l'ordre de 0,3 M€ par rapport à l'exécution estimée pour 2021.

- les concours de l'Etat et de la CNSA

Concernant les concours de l'Etat, de l'Union européenne et de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), ceux-ci sont estimés à environ 556 M€. Cette rubrique a été évaluée de manière provisoire dans l'attente des notifications de l'Etat et de la CNSA.

Les ressources versées par l'Etat sont estimées à près de 448 M€. La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente 296,6 M€. En raison de son mode de calcul, elle devrait être naturellement en régression (-0,3%). La dotation

générale de décentralisation (DGD) est reconduite à hauteur de 11,9 M€; cette recette est gelée depuis plusieurs années. La dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) est chiffrée à 40,8 M€ (reconduction sur la base du projet de loi de finances [PLF] pour 2022). Les autres allocations compensatrices de fiscalité (9,5 M€) sont en retrait, effet des modalités de calcul de l'enveloppe normée de l'Etat. Les autres postes liés aux ressources étatiques sont en reconduction sur la base des chiffres de 2021 ou calculés sur les données disponibles (FMDI, FNGIR, DCP, FCTVA, péréquation reçue).

Concernant les ressources de la CNSA (108 M€), celles-ci sont chiffrées selon une situation 2021 actualisée à hauteur de +1,7% par rapport à l'exécution 2021.

- la fiscalité directe

Les impôts directs sont estimés à près de 235 M€ (4 M€), en retrait d'environ 1,7% par rapport au BP 2021. L'exécution 2021 est estimée à environ 243 M€.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est évaluée à 130 M€ (-5%/-7 M€ par rapport au notifié 2021) pour sa fraction dynamique. Le mode de fonctionnement de la CVAE (acomptes et solde), décalé par rapport aux cycles économiques, ne permet pas d'appréhender aisément les perspectives 2022. D'autant plus que la dynamique locale peut être à contre-courant des évolutions nationales comme on l'a vu par le passé. En 2020 et 2021, la croissance de la CVAE a été respectivement de 0,9% et 1,1% pour les Bouches-du-Rhône. Toutefois, selon Bercy, les recettes de CVAE pourraient baisser de 5% l'an prochain. Ainsi, par prévoyance, la baisse potentielle de 5% a été répercutée dans le budget 2022. La seconde fraction de CVAE, en reconduction, représente 96 M€. Il s'agit d'un reversement de droit en provenance de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre des derniers transferts de compétences.

Le produit de l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) est budgété à hauteur de 9 M€.

Il convient aussi de noter qu'avant la réforme de la TFPB, cette rubrique enregistrait des ressources de rôles supplémentaires qui pouvaient représenter chaque année de 2 à 5 M€. Celles-ci sont en voie d'extinction compte tenu de la réforme fiscale de 2021.

Les autres recettes de fonctionnement représentent un volume de l'ordre de 118 M€, proche du budget 2021, dont près de 96 M€ au titre de la solidarité.

Recettes de fonctionnement - structure					
Libellés	BP 2021	Structure	BP 2022	Structure	Var. BP/BP
Fiscalité indirecte	1 497	62,2%	1 603	63,8%	7,1%
Fiscalité directe	239	9,9%	235	9,3%	-1,7%
Dotations et participations	553	23,0%	556	22,1%	0,5%
Autres recettes	118	4,9%	118	4,7%	-0,1%
Total	2 407	100,0%	2 511	100,0%	4,3%
en millions d'euros					

B – les recettes d'investissement

Le BP 2021 prévoyait des recettes d'investissement (hors dette) à hauteur de plus de 51 M€, dont 10 M€ de cessions d'actifs. Hors cessions, la réalisation 2021 est attendue à un niveau de 37 M€, soit 90% d'exécution.

Pour 2022, elles sont en baisse de près de 6 M€ par rapport au BP 2021. Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) attendu en 2022 est évalué à 24 M€. L'exécution 2021 aura été de près de 26 M€. Cette donnée sera affinée après la clôture 2021 et la caractérisation des investissements 2021 qui serviront d'assiette au calcul de la recette. Par ailleurs, le produit attendu des cessions en 2022 est estimé à 4 M€ (-6 M€). Pour mémoire, les prévisions de cession 2021 (10 M€) se sont exécutées pour près de 4,4 M€ au 15 novembre.

Recettes d'investissement hors dette - structure					
Libellés	BP 2021	Structure	BP 2022	Structure	Var. BP/BP
FCTVA	22,0	43,0%	24,0	52,9%	9,1%
DDEC	7,9	15,5%	7,9	17,4%	0,0%
DGE - DSID	0,8	1,6%	1,8	4,0%	125,0%
Subventions reçues	9,2	18,1%	6,8	15,1%	-26,0%
Cessions	10,2	20,1%	3,9	8,6%	-61,8%
Autres recettes	0,9	1,8%	0,9	2,0%	2,2%
Total	51,1	100,0%	45,4	100,0%	-11,2%
en millions d'euros					

II – La situation des dépenses

Les dépenses s'élèvent respectivement à 2 331,3 M€ et 852,3 M€ en fonctionnement et en investissement (dette incluse). Les autorisations d'engagement (AE) s'élèvent à 60 M€ et les autorisations de programme (AP) représentent 601,8 M€.

A – les dépenses de fonctionnement

En 2022, les dépenses de fonctionnement, estimées à 2 331 M€ devraient connaître une croissance limitée à 1% (+23 M€), toutes charges incluses. Toutefois, le budget 2021 comportait un volume de crédits de près de 24,5 M€ au titre du pacte de Cahors qui ne se retrouve pas en 2022, le dispositif étant pour l'instant clôturé. Par ailleurs, la procédure des AE/CP, mise en place courant 2021, avec près de 60 M€ d'ouvertures envisagées en 2022, fausse la

lecture des chiffres de certains secteurs (insertion, jeunesse, éducation) à hauteur d'environ 8 M€. Il en est de même avec les dépenses de crise sanitaire 2021 non reconduites en 2022 (5 M€). Ainsi, après ces diverses corrections, la croissance des charges se situe à 2,7% (+60,4 M€, dont solidarité 36 M€, soit 60%).

- **Solidarité**

Dans le domaine de la solidarité (1 487,7 M€) le besoin supplémentaire pour 2022 est estimé à près de 28 M€ (+1,9%). Cette croissance est à retraiter compte tenu des éléments susmentionnés. Après ajustement, l'évolution se situe à +2,5% (+36 M€). Le volume des AE ouvertes est de 41,3 M€. Il concerne les actions d'insertion et de solidarité pour le logement ainsi que le plan pauvreté.

Les politiques d'insertion représentent un budget de 548,5 M€. A l'intérieur de celui-ci, les allocations du revenu de solidarité active (RSA) s'élèvent à 500 M€, pour un CA 2021 estimé à 495 M€. Après une détérioration en 2020, l'exercice 2021 voit une nette amélioration des données financières en matière d'allocation. Au 10 novembre 2021, le nombre d'allocataires était de 71.676 contre 81.480 en fin d'année dernière, soit -9.804. Cette baisse résulte de la reprise de la politique de contrôle et d'un nombre de placements en emploi soutenu sur l'ensemble des dispositifs. Comme partout en France, le territoire des Bouches-du-Rhône bénéficie d'une situation relativement stable en matière d'emploi. Les contrats aidés (1 300) sont estimés à 9,8 M€ (reconduction) et les actions d'insertion à 37,8 M€ avec correction de l'effet AE/CP (+2%). Les AE ouvertes au budget sont de 29,9 M€.

Le budget des personnes handicapées (339,5 M€) augmente de 9,1% (+28,3 M€). La prestation de compensation du handicap (PCH) se chiffre à 131 M€, toujours en forte hausse (+9,8% BP/BP). Le budget 2022 concernant la part adultes est chiffré à 106,7 M€. La part enfants s'élève à 24,1 M€. Au 30 septembre 2021, 9 612 bénéficiaires étaient éligibles à l'allocation, soit une hausse de 3,3% en un an. A cela s'ajoute un effet tarif. Par exemple, le coût mensuel moyen d'une aide adulte est passé de 748 € en 2020 à 755 € au 1^{er} semestre 2021. Il en va de même pour la fraction enfants avec respectivement 607 € et 612 €. De plus, un nouvel effet tarif est intervenu à compter de juillet 2021 allant de +0,83% à +2,7% selon les dispositifs d'intervention. L'hébergement nécessite 184,6 M€ cette année (+8,1%), intégrant là aussi hausse des bénéficiaires et/ou de tarifs ou ouvertures de places. Le transport des élèves handicapés mobilise 9,6 M€ (+2,4 M€). Il est constaté une augmentation très significative des orientations des élèves vers les classes ULIS, ceci générant une croissance de la demande de transport.

Le budget des personnes du bel âge (hors actions d'animation) (307,2 M€) s'accroît de 3 M€ (+1%). La prestation d'aide personnalisée à l'autonomie (APA) (183 M€; +1,6%) et l'hébergement (115 M€; -0,2%) restent les deux rubriques majeures au sein de cette politique. Les dépenses d'APA varient

donc de +1,6% (BP/BP) ; elles progressent de +2,4% par rapport au CA 2021 estimé. Concernant l'APA à domicile (119,7 M€), les prévisions 2022 intègrent des effets tarif et variation du nombre de bénéficiaires. Pour la part APA en établissement (63,1 M€), le budget 2022 tient compte de la croissance du nombre de lits, de la généralisation du régime de dotation globale, de la signature de CPOM et des hausses de tarifs. La politique d'hébergement mobilise 115,3 M€, dont 110,3 M€ (+2,6% par rapport au CA 2021 estimé) pour les seuls frais de séjour en établissement. Le budget 2022 tient compte pour cette fraction d'un accroissement du nombre de bénéficiaires selon une hypothèse médiane et d'une revalorisation tarifaire de 1,5%.

Enfin, les domaines de la santé, de l'enfance et de l'action sociale mobilisent un budget de 289,5 M€ (+1,5% / +4,3 M€ après correction des périmètres). Le secteur enfance (267,6 M€) représente une hausse de 4,2 M€ de BP à BP (+1,6%). Le seul budget consacré aux MNA est évalué à 67,5 M€, soit 35% du budget placement (873 jeunes MNA au 30 juin 2021). Le placement hors MNA est évalué à 127,1 M€ pour 2022, soit un budget global de 194,6 M€ en hausse de 2,2%. Le budget consacré aux assistants familiaux est de 30 M€ (stable) et celui des actions éducatives individuelles et de prévention collective de 29,3 M€ (+1,3 M€). Le secteur PMI-Santé publique représente 9,9 M€ (+2,2% / +0,2 M€ après correction du budget crise sanitaire 2021/2022). Le budget de l'action sociale est de 12 M€ (-3,5% / -0,5 M€ après correction de l'effet AE/CP), essentiellement tiré à la baisse par la fin de la convention plan pauvreté. Les actions en faveur des mères isolées (+0,1 M€) et de la constitution d'épiceries solidaires (+0,5 M€) sont quant à elles renforcées. Concernant le fonds de solidarité pour le logement (FSL), un budget de 5 M€ est ouvert en crédits de paiement et 7,3 M€ en AE.

S'agissant du plan pauvreté dans son ensemble, en 2021 un volume de 10,1 M€ a été voté pour couvrir les volets « enfance – jeunesse », « travail social » et « insertion ». Il a ensuite été porté à 14,9 M€ pour tenir compte des actions reportées de 2020 sur 2021. Ce budget est financé à 50% par l'Etat. Le financement de ce programme pour 2022 est à l'heure actuelle de 7,5 M€, en réduction compte tenu de la fin de la convention avec l'Etat. Une partie des actions est gérée en AE (4,1 M€).

De plus, le budget de la solidarité est assorti de choix en matière d'évolution des tarifs et des bénéficiaires. Ils sont susceptibles d'être revus en cours d'année, notamment en raison des incertitudes nées des projets de tarif plancher APA/PCH ou de revalorisation des rémunérations du secteur de l'aide à domicile.

Allocations individuelles de solidarité (AIS)

Accusé de réception en préfecture 013-221300015-20211217-28277-BF-1-1 Date de télétransmission : 20/12/2021 Date de réception préfecture : 20/12/2021
--

Libellés	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
RSA	454,8	468,6	472,1	506,3	495,0	500,0
Variation	0,6%	3,0%	0,8%	7,2%	-2,2%	1,0%
APA	159,9	167,0	170,7	175,3	178,5	182,8
Variation	3,4%	4,4%	2,2%	2,7%	1,8%	2,4%
PCH	90,3	96,7	105,8	112,4	121,5	131,0
Variation	5,5%	7,1%	9,4%	6,2%	8,0%	7,8%
Total	705,1	732,3	748,7	794,0	795,0	813,7
Variation	1,8%	3,9%	2,2%	6,1%	0,1%	2,4%

en millions d'euros - données provisoires pour 2021.

- Education, construction, environnement et sécurité

Les dépenses relatives à ce domaine s'élèvent à 154,8 M€, en progression de 1% (+1,6 M€) après correction des périmètres. On peut séparer cette rubrique en deux postes prépondérants homogènes : « l'éducation / construction » et « l'environnement / sécurité incendie ».

L'éducation pèse pour 66,9 M€ et progresse de 0,2 M€ après correctif. Le poste le plus important demeure la contribution départementale au fonctionnement des collèges publics et privés (30 M€). Les aides à la scolarité (dont kits de fournitures scolaires) représentent 10,6 M€, l'exploitation des installations thermiques des collèges 9,9 M€, les actions éducatives 4,9 M€ et les frais liés au numérique 4,3 M€. La sécurité aux abords des collèges est valorisée à hauteur de 3,9 M€. Des AE sont ouvertes pour 2,7 M€ (actions éducatives).

L'environnement et la sécurité incendie représentent un volume budgétaire de 87,8 M€, en progression de 1,6% (+1,4 M€). Le budget du SDIS 13 est évalué à 70,1 M€ (+1,9% / +1,3 M€), tiré à la hausse par des mesures nationales et la prise en charge d'un plan de renforcement des effectifs 2018 - 2021 de l'établissement public. Précisons qu'un second plan de recrutement sera engagé en 2022, financé à compter de 2024 par le Département. Le BMPM bénéficiera pour sa part d'une contribution de 10 M€. Les autres crédits contribuent aux politiques de gestion des domaines départementaux, de développement durable, de valorisation de l'étang de Berre ou de la politique de la pêche et de la chasse.

- Autres politiques publiques

Les autres politiques publiques représentent un budget de plus de 100 M€, en progression de 1,7% (+1,7 M€) après application des correctifs. On peut subdiviser cette rubrique en « vie locale et culture » et « aménagement, réseaux, infrastructures et développement local ».

Le premier poste est doté d'un budget de 72,5 M€, en augmentation de 0,2 M€. La politique culturelle représente 18,3 M€, les sports 17,3 M€, la jeunesse 11,9 M€. Un volume de 16 M€ d'AE est budgété permettant la

couverture des campagnes 2021/2022 et 2022/2023 de la carte collégien. Le logement et la politique de la ville sont dotés de 2,9 M€ et les autres domaines associatifs de 22 M€ (centres sociaux, lutte contre les discriminations, anciens combattants, animation personnes du bel âge...).

Le second poste représente 28,8 M€ (+2,6 M€). Les plus importants budgets concernent le domaine routier (13,3 M€), l'agriculture (6,8 M€), l'aménagement ou le développement local (4,3 M€) et le tourisme (4,4 M€).

- **Moyens généraux**

Les moyens généraux s'élèvent à 456,7 M€ (+3,8% / +16,6 M€).

La plus importante croissance se situe en matière de ressources humaines (RH) (+3,7% / +13,8 M€). Les prévisions budgétaires en matière de charges de personnel (hors assistants familiaux) prennent en compte les dépenses nécessaires à la gestion de près de 7 150 titulaires et contractuels permanents (données au 1^{er} janvier 2021), celles relatives aux indemnités des élus départementaux ainsi que la participation aux emplois aidés. Pour 2022, c'est donc un budget de 381,6 M€ qui est considéré, composé à 94% des dépenses de rémunérations dont 57,1% pour les salaires, 26,5% pour les charges patronales et 16,3% pour les primes, nouvelles bonifications indiciaires et heures supplémentaires. Notons que la collectivité reste confrontée, pour une partie significative, aux effets de mesures réglementaires :

- le glissement/vieillesse/technicité (GVT) qui concerne les avancements d'échelon, de grade et promotions internes,
- la revalorisation des rémunérations des agents de catégories C qui, à compter du 1^{er} janvier 2022, bénéficiera aux agents ayant les plus faibles indices,
- l'examen de la part « fonctions » du RIFSEEP qui doit intervenir tous les 4 ans en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience professionnelle acquise ; elle concernera en 2022 les premiers cadres d'emplois ayant bénéficié de ce nouveau régime indemnitaire en 2018.

Par ailleurs, le Département finalisera l'intégration des emplois aidés non renouvelés par l'Etat (initialement 300).

Les autres moyens généraux (logistique, informatique, sécurité, contentieux...), qui représentent 75,1 M€, connaissent une croissance de 2,8 M€ (+3,9%). Le Département est confronté à diverses hausses : énergie, entretien des locaux, gardiennage ou loyers essentiellement.

- **Dépenses non fonctionnelles**

Enfin, la rubrique des dépenses non fonctionnelles représente 130,8 M€, en retrait de 23,3 M€ compte tenu de la clôture des prélèvements du pacte de Cahors en 2021. Elle est composée majoritairement des multiples atténuations de recettes supportées par le Département (67,5 M€). Les autres dépenses

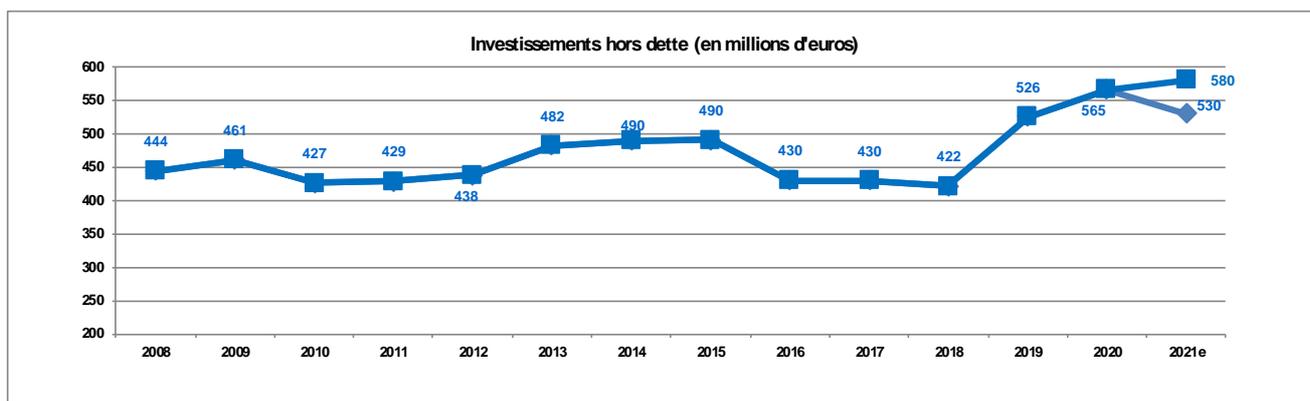
sont constituées de reversements divers (dont 41,4 M€ au titre des transferts de compétences) et de la charge de la dette (16,9 M€).

Dépenses de fonctionnement - structure						
Libellés	BP 2021	Structure	BP 2022	Structure	Var. BP/BP	
Solidarité	1 460	63,2%	1 488	63,8%	28	1,9%
Education, construction, environnement et sécurité	155	6,7%	155	6,6%	0	0,0%
Vie locale et culture	74	3,2%	72	3,1%	- 1	-1,6%
Aménagement, réseaux, infrastructures et emploi	26	1,1%	29	1,2%	3	9,8%
Sous-total 1 : politiques	1 714	74,3%	1 744	74,8%	29	1,7%
Moyens généraux	440	19,1%	457	19,6%	17	3,8%
Sous-total 2 : politiques et moyens	2 155	93,3%	2 200	94,4%	46	2,1%
Hors politiques publiques	154	6,7%	131	5,6%	- 23	-15,1%
Total général	2 309	100,0%	2 331	100,0%	23	1,0%

en millions d'euros

B – les dépenses d'investissement

En investissement, lors du mandat précédent, d'importants efforts ont été déployés pour améliorer les infrastructures. Ainsi, le budget prévisionnel d'investissement hors dette est monté en puissance régulièrement tant en prévision qu'en exécution.



e = estimé

L'exercice 2022 s'inscrit dans la continuité de cet engagement. Les dépenses d'investissements (852 M€) se répartissent en 94 M€ de remboursement de dette et 758,3 M€ d'investissements hors dette (686,9 M€ au BP 2021). Le volume net des autorisations de programme (AP) se chiffre à 601,8 M€ au BP 2022. Conformément aux orientations budgétaires, au cours de l'exercice

2022, ce montant fera l'objet d'ajustements (compléments, réductions, annulations, caducités des AP de 2020/2021 et antérieures), comme de coutume.

- **Aménagement, réseaux, infrastructures et développement local**
(223,6 M€ en CP / 136,3 M€ en AP)

Le poste aménagement-mobilité représente à lui seul 116,8 M€ de crédits et 61,3 M€ d'AP. Le plan mobilité demeure un point clef de la politique départementale avec 102 M€ de crédits et 60 M€ d'AP nouvelles. Ce budget doit contribuer à l'amélioration de l'offre de services de transport sur le territoire. Les établissements Euroméditerranée et du GPMM bénéficieront respectivement de 3,7 M€ et 6,3 M€ de soutien. Le site de La Ciotat mobilisera 2,8 M€.

Le domaine routier est doté de 91,7 M€ en CP et 72,2 M€ en AP. Ces fonds doivent permettre d'engager les multiples opérations de restructuration et d'amélioration des réseaux. Les programmes de grands travaux, de modernisation et les travaux annexes représentent 49,4 M€ (requalification de la RD 570n [Arles-Graveson], déviation de la Barque et liaison A8/RD 6 à Fuveau, réparation des pylônes du pont de Beaucaire-Tarascon...). La poursuite du programme de renforcement des chaussées est évaluée à près de 12 M€ pour 2022 (reconduction). Un budget de près de 12,4 M€ est consacré aux pistes cyclables (+0,7 M€).

Les actions de développement local mobilisent 9,3 M€ de crédits et 2,8 M€ d'AP, majoritairement au titre de la politique agricole (4,4 M€ / 2,3 M€) [fonds de gestion de l'espace rural, plan bio, rénovation des parcs de serres, hydraulique agricole et aide au canal de Provence, installation des jeunes agriculteurs...] ou portuaire (3,3 M€ / 0,5 M€) [soutien à la filière pêche, études et travaux dans les ports, dont participation au budget annexe...].

Enfin, l'enseignement-supérieur-recherche émerge pour 5,7 M€ de crédits. Ces budgets permettront de financer l'immobilier des campus (Saint-Charles, Saint-Jérôme...) et des projets de recherche (cité des énergies, neuro-Timone...) dans le cadre du CPER 2015-2020. Mais aussi de soutenir des actions du CNRS ou de l'INSERM.

- **Vie locale et culture** (231,6 M€ en CP / 209,8 M€ en AP)

L'aide aux communes nécessite un budget de 179,5 M€ de crédits et 99,5 M€ d'AP. Les programmes récurrents des contrats de développement et d'aménagement et des travaux de proximité sont dotés de 55 M€ et 17 M€ de crédits et 40 M€ et 25 M€ d'AP nouvelles. Les différents autres dispositifs départementaux sont eux aussi maintenus (acquisitions foncières [6,5 M€], aides exceptionnelles [15,7 M€]...). L'exécution du partenariat ville de Marseille devrait nécessiter 35 M€ de crédits. Enfin, le budget exceptionnel Covid-19 de 30 M€ mis en place en 2020 permettra de financer 3,8 M€ de projets sur 2022. Au-delà de l'aide aux communes, dans le cadre de la mobilité

douce, il convient d'ajouter un budget de 20 M€ de crédits (AP de 10 M€) d'aides aux particuliers dans le cadre de la clôture du dispositif véhicules électriques (voitures et vélos).

Les domaines du logement et de la politique de la ville sont dotés de 24,5 M€ de crédits et de 96,1 M€ en AP. Ces budgets permettent essentiellement le soutien des organismes de logement, la production de l'offre et l'amélioration générale de l'habitat. Notamment, 13 Habitat bénéficie d'un concours de 3,5 M€. Le programme « Provence éco rénov », fort de son succès, mobilise un budget de 5,2 M€. Enfin, le budget de la politique de la ville (6 M€ de crédits et 77,4 M€ d'AP) permet de faire face aux besoins du nouveau programme de rénovation urbaine.

Les politiques de la culture, de la jeunesse et des sports, avec un budget de 7,7 M€ en crédits et 2,5 M€ en AP représentent le troisième poste de la rubrique. Ces fonds permettront notamment la réalisation du théâtre du Gymnase et le versement de subventions aux associations sportives.

Enfin, un volume de crédits de 1,7 M€ et de 1,3 M€ en AP permet de soutenir le tissu local à travers les politiques de vie associative, d'animation en faveur des personnes du bel âge, de lutte contre les discriminations, de soutien aux centres sociaux et des anciens combattants.

- **Education, construction, environnement et sécurité** (167,2 M€ en CP / 111,1 M€ en AP)

Le budget éducation / construction s'élève à 140,6 M€ en crédits et 110,2 M€ en AP. Celui de l'environnement et de la sécurité incendie représente 26,6 M€ (0,9 M€ en AP).

Pour ce qui est de la politique des collèges, la maintenance dans son ensemble représente 38 M€ de budget (42 M€ en AP), les travaux 42,4 M€ (27,2 M€ en AP), dont 25 M€ de constructions et 17,5 M€ de rénovations / réhabilitations, et le numérique 36,4 M€. Ces financements permettront la réalisation des investissements des établissements de Lançon et Versailles à Marseille ou du quartier Saint Eutrope à Aix-en-Provence. Un volume de crédits de près de 13 M€ est programmé pour le dossier de la cité mixte internationale sise sur Euroméditerranée.

En matière d'environnement et de sécurité incendie, le soutien en direction du SDIS 13 est prépondérant. Pour développer son programme d'équipement et bâtimentaire, le SDIS 13 bénéficiera d'un budget en provenance du Département de 19 M€ en crédits de paiement. Le budget alloué aux domaines départementaux et à la protection des massifs forestiers avoisine les 5,7 M€ (0,4 M€ en AP). Il comprend des objectifs d'emploi de la taxe sur les espaces naturels via des acquisitions, travaux et amélioration des parcs. Il intègre aussi l'équipement des forestiers sapeurs. Les actions autour des risques majeurs s'élèvent à 0,8 M€ (0,3 M€ en AP). Enfin, les crédits alloués aux politiques de gestion de l'étang de Berre et de chasse et pêche se chiffrent

à 0,4 M€.

- **Solidarité** (9,9 M€ en CP / 3,8 M€ en AP)

Dans le domaine de la solidarité, le budget 2022 prévoit 4,2 M€ de crédits et 1,7 M€ d'AP pour financer l'humanisation des maisons de retraites et autres établissements d'accueil des personnes du bel âge et des personnes handicapées. Le secteur de la PMI- Enfance-Santé mobilise un budget de 5,6 M€ (2,1M€ en AP). Il permettra notamment le soutien de projets à la pointe de la technologie médicale ou d'investir dans les bâtiments du secteur sanitaire. Ainsi, ces crédits permettront de financer les projets de l'APHM (espace mère-enfant dans le cadre du COPERMO) et ceux des autres hôpitaux du territoire (structures de Tarascon, Allauch, Salon-de-Provence, Arles...).

- **Moyens généraux** (124,9 M€ en CP / 140,8 M€ en AP)

Enfin, en ce qui concerne les dépenses de moyens généraux, des dépenses exceptionnelles d'acquisitions immobilières devraient intervenir en 2022. Ainsi, un budget de 72,6 M€ de crédits (contre 11 M€ en 2021) et de 90 M€ en AP est prévu côté patrimonial. Il permettra notamment l'exécution des opérations « Pixelia » et « Porte Est ». Les investissements en matière de bâtiment se chiffrent à 15,6 M€ d'entretien et travaux. Ces budgets sont assortis des AP correspondantes (10,5 M€). Un budget de 7,7 M€ (11,5 M€ en AP) est nécessaire pour assurer la maintenance et l'exploitation des locaux départementaux et les achats des matériels courants (mobilier, véhicules...). Le budget de l'informatique est de 28,2 M€ en crédits et de 28,8 M€ en AP.

- **Dépenses non fonctionnelles** (95,2 M€)

Cette rubrique est essentiellement composée du remboursement de dette, soit 94 M€. Ce poste connaît un certain retrait. En effet, l'exécution 2021 devrait s'élever à près de 105 M€ compte tenu du remboursement de l'avance exceptionnelle sur DMTO reçue en 2020. Elle était d'un peu plus de 22 M€.

Le contenu des actions est exposé plus précisément au sein des différents rapports des politiques publiques. Le volume des AP à ouvrir est ainsi évalué à 601,8 M€ au BP 2022 (579 M€ au BP 2021). Les secteurs suivants sont prépondérants : aide aux communes, routes et mobilité, éducation, logement et politique de la ville, solidarité / santé. Les moyens généraux nécessitent 140,8 M€ d'engagements nouveaux (dont acquisitions 90 M€ et informatique 28,8 M€). Dans la continuité des exercices précédents, ce volume d'AP doit permettre le respect des objectifs fixés par les différents plans d'action de la majorité départementale (sécurisation des collèges, plan numérique, ouverture de maisons du bel âge, plan mobilité, renforcement des chaussées dégradées...) et le développement plus rapide des infrastructures du territoire.

Dépenses d'investissement - structure									
Libellés	Crédits					AP			
	BP 2021	Struc.	BP 2022	Struc.	Var. BP/BP	BP 2021	BP 2022	Var. BP/BP	
Solidarité	11	1,4%	10	1,2%	- 1 -12,1%	4	4	- 0	
Education, construction, environnement et sécurité	171	21,8%	167	19,6%	- 4 -2,5%	166	111	- 55	
Vie locale et culture	206	26,2%	232	27,2%	26 12,5%	202	210	8	
Aménagement, réseaux, infrastructures et emploi	228	29,0%	224	26,2%	- 4 -1,9%	158	136	- 22	
Sous-total 1 : politiques	616	78,5%	632	74,2%	16 2,6%	531	461	69	
Moyens généraux	69	8,8%	125	14,7%	56 80,5%	49	141	92	
Sous-total 2 : politiques et moyens	686	87,3%	757	88,8%	72 10,4%	579	602	22	
Hors politiques publiques	99	12,7%	95	11,2%	- 4 -4,2%	-	-	-	
Total général	785	100,0%	852	100,0%	67 8,6%	579	602	22	

en millions d'euros

L'encours des autorisations de programme (AP) s'élevait à 6.727,5 M€ après décision modificative n°2 pour 2021, avec un reste à financer de l'ordre de 2,1 milliards d'euros. Avec les AP du BP 2022, le stock va être porté à 7,3 milliards d'euros. Compte tenu des ajustements de cours d'année et des prévisions de consommation, le reste à financer devrait demeurer à environ 2,1 milliards d'euros fin 2022, soit environ 4 années d'investissement.

budget général seul					
Libellé	2021	2022	2023	2024	2025
Reste à financer (début d'année)	2 033	2 098	2 148	2 198	2 198
Ouvertures d'AP	600	600	550	500	500
Consommations de CP d'AP	535	550	500	500	500
Reste à financer (fin d'année)	2 098	2 148	2 198	2 198	2 198
Durée de vie (années)	3,9	3,9	4,4	4,4	4,4

en millions d'euros - crédits sous AP seuls - estimation pour 2021

III – La situation des équilibres

En 2022, tous mouvements du budget principal inclus, l'épargne est proche des 180 M€ et renoue avec la situation du BP 2019 (197,9 M€).

A – de l'épargne brute à l'épargne nette

En 2022, l'épargne brute [EB] (excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement) s'élève à 180 M€, contre 98,1 M€ au BP 2021³. Elle permet la couverture du capital de la dette, évalué à 94 M€ en 2022. Au 31 décembre 2021, avec une variation nette de dette⁴ de l'exercice comprise entre 230 et 250 M€, l'encours de dette devrait avoisiner les 1 640 M€ / 1 660 M€, soit

3 Toutes opérations incluses.

4 Emprunts levés – remboursements.

autour de 800 € par habitant. En 2021, ce ratio était de 696 € pour une moyenne des départements de la strate de comparaison de 538 €.

Libellé	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Stock de dette au 1er janvier	1 039	1 410	1 638	1 847	2 000	2 144
Flux de dette nouveau	442	334	305	250	250	252
Remboursements de dette	72	105	96	97	107	117
Stock de dette au 31 décembre	1 410	1 638	1 847	2 000	2 144	2 279
Besoin de financement annuel	371	229	209	153	144	135
Endettement par habitant (€)	696	805	906	978	1 046	1 109
Solvabilité (années)	8,6	6,4	6,2	6,7	6,9	7,1
en millions d'euros - données 2021 estimées						

B – la capacité d’investissement et l’emprunt d’équilibre

Avec les recettes d’investissement (45,4 M€) et un emprunt d’équilibre de 626,9 M€, le Département finance un volume d’investissement de 758,3 M€. Pour mémoire, l’emprunt d’équilibre du BP 2021 s’élevait à 635,8 M€. Il est en voie d’être mobilisé à hauteur de 330 à 360 M€, soit environ 50 à 60%. Eu égard à ce qui précède, le financement des 758,3 M€ de crédits courants du BP 2022 est assuré à hauteur de 82,7% par l’emprunt. Toutefois, compte tenu du taux de réalisation estimé en dépense, le besoin effectif d’emprunt devrait avoisiner les 300 M€ en 2022.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

5 Source : fiche financière DGFIP – gestion 2020.

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20211217-28277-BF-1-1
Date de télétransmission : 20/12/2021
Date de réception préfecture : 20/12/2021

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 17 DÉCEMBRE 2021**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : BP 2022 : Budget principal.

L'an deux mille vingt et un, le vendredi dix sept décembre à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Mme Martine VASSAL.

Présent(s) :

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Magali GIORGETTI, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, M. Jean HETSCH, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Eric LE DISSES, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Josette SPORTIELLO, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Absent(s) :

Mme Nouriati DJAMBAE.

Donne(nt) pouvoir :

Mme Agnès AMIEL à M. Hervé GRANIER, Mme Sophie CAMARD à M. Jean HETSCH, Mme Audrey GARINO à M. Gérard FRAU, Mme Samia GHALI à M. Azad KAZANDJIAN, M. Sébastien JIBRAYEL à Mme Josette SPORTIELLO, M. Lucien LIMOUSIN à Mme Corinne CHABAUD, M. Yannick OHANESSIAN à M. Anthony KREHMEIER, M. Benoît PAYAN à M. Anthony KREHMEIER, M. Lionel ROYER-PERREAUT à M. Lionel DE CALA.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 17 DÉCEMBRE 2021**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : BP 2022 : Budget principal.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni en visioconférence le
17 décembre 2021, le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'adopter le budget primitif 2022,
- de fixer le montant de l'emprunt d'équilibre à 626 885 570,58 €,
- de se prononcer favorablement sur le volume net des autorisations de programme du budget primitif 2022 pour un total de 601 819 651,50 €,
- de se prononcer favorablement sur le volume net des autorisations d'engagement du budget primitif 2022 pour un total de 59 990 167,25 €,
- de fixer le montant de la neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement à la somme de 186 000 000 €,
- de fixer le montant de la neutralisation de la dotation aux amortissements des bâtiments administratifs et scolaires à la somme de 20 900 000 €,
- de préciser que le budget est adopté, sans vote formel, par chapitre selon une approche par nature,
- d'octroyer au laboratoire départemental d'analyses (LDA), budget annexe du Département, une compensation de 1 035 000 € visant à tenir compte des contraintes de service public imposées par la réglementation dans les domaines de la santé publique (620 000 €) et de la santé animale (415 000 €),
- d'octroyer au LDA une subvention d'équipement de 179 000 € pour des travaux d'entretien et le renouvellement des installations techniques nécessaires pour mise en conformité et maintien de l'activité compte tenu des

enjeux en matière de santé et de sécurité au travail,

- de reverser au LDA, une somme de 149 024 € correspondant à une fraction de la dotation générale de décentralisation pour 2022,

- de prendre en charge à travers le budget général les dépenses liées au transport des prélèvements vétérinaires assumées par le LDA dans le cadre de la politique départementale de soutien des éleveurs du territoire pour un montant de 55 000 €,

- de prendre en charge, à travers le budget général et au bénéfice du LDA, les frais de remplacement des agents en arrêt de travail ou en congé maternité, les frais de remplacement des agents en attente de reclassement, les salaires des agents en décharge syndicale, 20% des salaires d'agents du LDA effectuant des missions spécifiques pilotées par le Département,

- d'accorder au centre médico-psycho-pédagogique départemental (CMPPD), budget annexe du Département, une somme maximale de 60 000 € correspondant au remboursement de frais de personnel,

- d'octroyer à la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) une enveloppe de fonctionnement de 2 500 000 €,

- d'accorder au budget annexe des ports départementaux une subvention d'investissement maximale de 2 497 940 € destinée à couvrir les investissements 2022,

- concernant la taxe d'aménagement affectée au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) des Bouches-du-Rhône :

- d'autoriser le versement de la somme de 1 800 000 € au CAUE au titre de la taxe d'aménagement perçue par le Département,
- de préciser que les éventuels reliquats 2021 seront arrêtés lors de la séance d'adoption du compte administratif 2021 conformément à la répartition proportionnelle décidée par délibération n°49 du Conseil départemental du 31 mars 2017.

Adopte à la majorité

Pour : 43

Mme Martine VASSAL, M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, M. Lionel ROYER-PERREAUT, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Contre : 14

Mme Sophie CAMARD, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, Mme Samia GHALI, Mme Magali GIORGETTI, M. Jean HETSCH, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Yannick OHANESSIAN, M. Benoît PAYAN, Mme Josette SPORTIELLO.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation



Nathalie TARRISSE

ANNEXE 1 : LE BUDGET PRIMITIF 2022 DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE PAR DELEGATION

Chiffres exprimés en milliers d'euros

DELEGATIONS	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		AUTORISATIONS	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	D'ENGAGEMENT (FONCTIONNEMENT)	DE PROGRAMME (INVESTISSEMENT)
ADMINISTRATION GENERALE	27 179	282	7 660	10		11 492
AFFAIRES EUROPEENNES	200					
AGENDA 30 - SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE - RISQUES MAJEURS	83 672		19 608			580
AGRICULTURE	6 771	507	4 370			2 300
AIDES AUX COMMUNES ET VIE LOCALE	1 760		179 500			99 500
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - EQUIPEMENTS STRUCTURANTS - FINANCEMENT DES TRANSPORTS	420	260	116 823			61 260
ANCIENS COMBATTANTS	90		8			
ASSOCIATIONS CARITATIVES ET INTERVENTIONS HUMANITAIRES	1 570		356			250
CENTRES SOCIAUX	3 374		80			100
CHASSE ET PÊCHE	235		255			
COLLEGES	63 142	5 115	140 618	8 115	2 700	110 181
CONTROLE DE GESTION	735					
CULTURE	18 323	732	5 851	646		1 485
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI	1 958		1 000			
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - RECHERCHE	428		5 737			
ETANG DE BERRE	309		107			
FINANCES *	132 100	2 396 328	95 200	26 481		
FORETS ET DOMAINES DEPARTEMENTAUX	1 896	146	4 072			350
INSERTION PROFESSIONNELLE **	545 572	7 500	30		29 891	
JEUNESSE	11 899	281	100		16 000	
LAÏCITE ET PROMOTION DES VALEURS REPUBLICAINES	50					
LOGEMENT ET FSL	5 750	371	17 264	480	7 258	18 800
LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS	450		80			
MAISONS DEPARTEMENTALES DE LA SOLIDARITE	5 080	47				
MARCHES PUBLICS ET DSP	554		130			
MOBILITÉ DOUCE	97		32 361	750		10 000
PALÉONTOLOGIE ET ARCHÉOLOGIE EN PROVENCE	98	100	600			500
PATRIMOINE, IMMOBILIER ET PATRIMOINE CULTUREL	24 375	3 869	88 273	4 725		100 510
PERSONNES DU BEL AGE **	314 184	54 334	3 825			1 350
PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	339 489	26 080	880			700
PLAN PAUVRETÉ	7 527				4 141	
PMI - FAMILLE - ENFANCE	277 472	7 500	5 300	100		2 000
POLITIQUE DE LA VILLE - NPNRU	2 161		6 000			77 413
PORTS	204		3 333			500
PREVENTION ROUTIERE	261		460			
PROTECTION DES MASSIFS FORESTIERS	1 630		1 620	330		
RELATIONS INTERNATIONALES ET AU RAYONNEMENT MARSEILLAIS	848		200			
RESSOURCES HUMAINES DE LA COLLECTIVITE	381 615	6 627	152			
ROUTES	12 936	1 104	78 913	3 186		72 229
SECURITE, PREVENTION DELINQUANCE & RADICALISATION	11 067		486			
SPORTS POUR TOUS, HANDISPORT, SPORT SANTÉ ET PROMOTION DU SPORT FÉMININ	17 290		1 735			1 000
SYSTEMES D'INFORMATION ET SERVICES NUMERIQUES	13 780	100	28 176	560		28 770
TOURISME	4 397		399			
VIE ASSOCIATIVE	8 244		741			550
VITICULTURE	60					
Total général	2 331 250	2 511 283	852 302	45 383	59 990	601 820

* hors admissions en non-valeur et créances éteintes de la Solidarité

** dont admissions en non-valeur et créances éteintes portées par les Finances

Budget général, crédits réels, hors emprunt



ANNEXE 2

INFORMATION DES CITOYENS

(Article L.3313-1 du code général des collectivités territoriales)

BUDGET DEPARTEMENTAL 2022

3,2 MILLIARDS D'EUROS DE RECETTES

FISCALITE DIRECTE 234,6 M€

- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
- Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux

FISCALITE INDIRECTE 1.602,8 M€

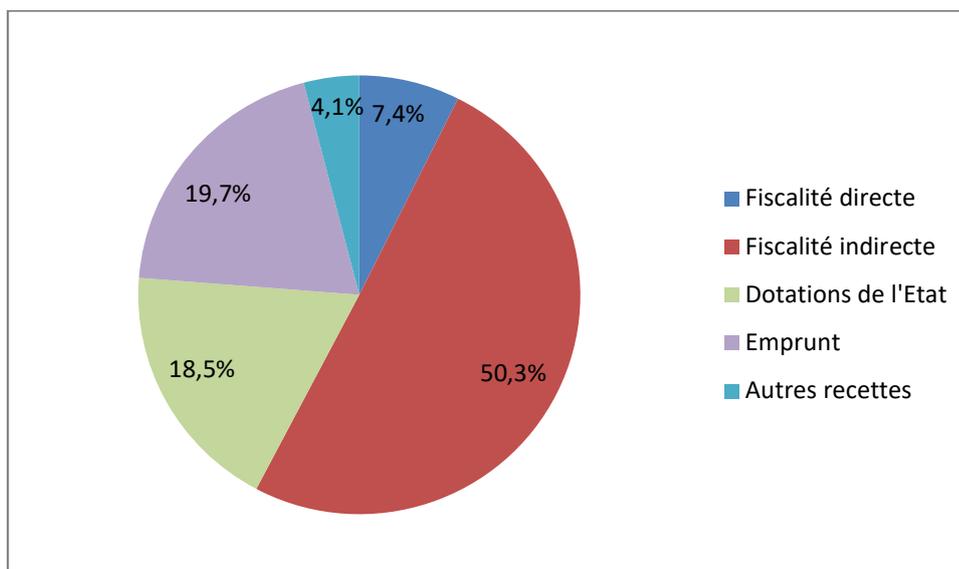
- Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques
- Droits de mutation
- Fraction de TVA compensatrice de la taxe foncière sur les propriétés bâties
- Taxe spéciale sur les conventions d'assurance
- Taxe sur la consommation finale d'électricité
- Taxe d'aménagement

DOTATIONS DE L'ETAT ET ALLOCATIONS COMPENSATRICES 589,9 M€

- Dotation globale de fonctionnement
- Dotation générale de décentralisation
- Fonds de compensation de la TVA
- Dotation départementale d'équipement des collèges
- Dotation de soutien à l'investissement des départements
- Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
- Fonds national de garantie individuelle des ressources
- Allocations compensatrices :
 - caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
 - fonds de mobilisation départemental pour l'insertion
 - exonérations de fiscalité directe

EMPRUNT 626,9 M€

AUTRES RECETTES 129,4 M€



LES POLITIQUES MENEES PAR LE DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Chiffres exprimés en milliers d'euros	Dépenses				Actions principales
	Fonct	Invnt	Total	%	
SOLIDARITE	1 487,7	9,9 M€	1 497,5	47,0%	
DONT INSERTION PROFESSIONNELLE	545,6	0,0	545,6		Allocations RSA ; actions d'insertion ; contrats d'insertion ; autres dépenses relevant de la solidarité.
DONT PERSONNES DU BEL AGE	307,5	3,4	310,9		Allocation personnalisée d'autonomie ; hébergement ; maisons du bel âge.
DONT PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	339,5	0,9	340,4		Prestation de compensation du handicap ; hébergement ; transport élèves.
DONT PLAN PAUVRETE	7,5	0,0	7,5		Actions de lutte contre la pauvreté (axes jeunes, travail social et insertion).
DONT MAISONS DEPARTEMENTALES DE LA SOLIDARITE	5,1	0,0	5,1		Actions de prévention sociale, de protection des majeurs ; secours d'urgence adultes.
DONT (LOGEMENT) - FSL	5,0	0,3	5,3		Fonds de solidarité pour le logement pour les personnes en difficulté
DONT PMI - ENFANCE - SANTE - FAMILLE	277,5	5,3	282,8		Dépenses de protection et d'hébergement d'enfants ; actions de protection maternelle infantile et de santé publique ; mineurs non accompagnés ; assistants familiaux.
EDUCATION, CONSTRUCTION, ENVIRONNEMENT ET SECURITE	154,9	167,2	322,0	10,1%	
DONT COLLEGES	67,0	140,6	207,6		Plan Charlemagne dont constructions, travaux ; plan collège numérique et sécurisation des bâtiments et abords des collèges.
DONT POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES	87,8	26,6	114,4		Contribution départementale au budget du service départemental d'incendie et de secours ; financement du bataillon des marins pompiers de Marseille ; travaux et investissements espaces naturels sensibles ; prime Air Bois.
VIE LOCALE ET CULTURE	72,5	231,6	304,0	9,6%	
DONT AIDES AUX COMMUNES ET VIE LOCALE	1,8	179,5	181,3		Contrats départementaux de développement et d'aménagement ; travaux de proximité ; équipements structurants.
DONT LOGEMENT (- FSL) ET POLITIQUE DE LA VILLE - NPNRU	2,9	22,2	25,1		Projets de rénovation urbaine (ANRU/NPNRU) ; financement bailleurs sociaux ; dispositif Provence Eco-rénov.
DONT MOBILITE DOUCE	0,0	20,0	20,0		Aide à l'acquisition de véhicules propres.
DONT JEUNESSE ET SPORTS POUR TOUS, HANDISPORT, SPORT SANTE ET PROMOTION DU SPORT FEMININ	29,2	1,8	31,0		Aides au tissu associatif sportif ; dispositif collégien de Provence ; acquisition matériels sportifs.
DONT CULTURE	18,3	5,9	24,2		Partenariat culturel ; établissements culturels départementaux ; actions culturelles.
AMENAGEMENTS, RESEAUX, INFRASTRUCTURES, ECONOMIE	28,8	223,6	252,4	7,9%	
DONT ROUTES, MOBILITE DOUCE ET PREVENTION ROUTIERE	13,3	91,7	105,0		Programmes de travaux routiers dont renforcement des structures de chaussées ; programme pistes cyclables ; entretien et gestion du réseau routier départemental.
DONT AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - EQUIPEMENTS STRUCTURANTS - FINANCEMENT DES TRANSPORTS	0,6	116,8	117,4		Projets mobilité ; projets d'infrastructures portuaires.
DONT AGRICULTURE	6,8	4,4	11,1		Dispositifs démonstration, aide aux agriculteurs, protection sanitaire des élevages, plan bio.
MOYENS GENERAUX	456,7	124,9	581,5	18,3%	
DONT RESSOURCES HUMAINES	381,6	0,2	381,8		Rémunérations et charges, formation, action sociale.
DONT SYSTEMES D'INFORMATION ET DES SERVICES NUMERIQUES	13,6	28,2	41,8		Gestion et entretien du parc informatique ; évolution des systèmes et réseaux d'information ; modernisation de la sûreté informatique.
DONT PATRIMOINE, IMMOBILIER ET PATRIMOINE CULTUREL	24,4	88,3	112,6		Acquisitions de biens ; travaux dans les bâtiments départementaux.
DEPENSES NON FONCTIONNELLES	130,8	95,2	226,0	7,1%	
FINANCES	130,8	95,2	226,0		Charge de la dette, provisions, contributions aux fonds de péréquations, charges des transferts de compétences issues de la loi NOTRe.
TOTAL BUDGET GENERAL	2 331,3	852,3	3 183,6	100%	

UN DEPARTEMENT BOUSCULÉ PAR UNE CRISE D'ENVERGURE ...

La crise 2020 n'a pas été sans conséquences sur les finances locales. Mais, clairement, la résilience des départements et plus particulièrement du département des Bouches-du-Rhône est à souligner. L'exercice 2021 devrait voir une restauration des ratios financiers de la collectivité.

... QUI ENTEND TENIR SON RÔLE D'ACTEUR MAJEUR DES TERRITOIRES

Cette amélioration ouvre des perspectives pour la nouvelle Assemblée élue en juin dernier, même si une gestion économe et soucieuse de l'emploi des fonds publics est encore plus d'actualité.

Bientôt, les Etats généraux de Provence, initiés dès juillet, permettront de tirer un nouveau bilan de la situation de ce territoire. Avec les efforts entrepris depuis 2015, des avancées seront très certainement décelées, mais il ne fait aucun doute que le Département devra investir de nouveaux champs pour tenir son rôle auprès de ses concitoyens.

LES CHIFFRES CLES

Population : 2.058.818 hab.

(source : INSEE au 01/01/2021 – population totale)

Superficie : 5.087 km²

(source : DGCL)

Longueur voirie : 3.179 km

Nombre de communes : 119

Education (année scolaire 2021/2022) :

Collèges publics (dont 1 en gestion intercommunale) : 136

Collèges privés sous contrat : 54

Collégiens pour l'année (tous établissements) : 103.689
(+ 420)

Action sociale (données au 30/09/2021) :

RSA : Nombre d'allocataires du RSA à la charge du Département : 73.263
(-10,6%)

dont nombre d'allocataires du RSA standard socle : 64.449

dont nombre d'allocataires du RSA majoré (ex-allocation parent isolé) : 8.814

Nombre de personnes du bel âge bénéficiaires de l'APA : 39.130
(-4,2%)

dont bénéficiaires de l'aide à domicile : 24.518

dont bénéficiaires de l'aide en établissement : 14.612

Nombre de personnes en situation de handicap aidées : 15.220
(+1,8%)

dont bénéficiaires adultes et enfants de la PCH : 9.612

dont bénéficiaires de l'allocation compensatrice de tierce personne : 1.267

Nombre d'enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance : 4.947
(+5,6%)

dont 3.739 mineurs (dont 885 mineurs non accompagnés)

1.208 jeunes majeurs (dont 783 jeunes majeurs es-MNA)

Une gestion saine qui privilégie action sociale, éducation, emploi et équilibre des territoires

	<i>BDR (2022) *</i>	<i>National</i>
Stock de dette par habitant	696 € ***	538 € ***
Dépenses de fonctionnement d'aide sociale par habitant	802 €	ND
Dépenses pour les collèges par élève (données démographiques)	2.659 €	ND
Dépenses d'investissement par habitant (hors dette)	368 €	198 € **

Sources :

* Budget Primitif 2022

** DGCL - Budgets Primitifs 2020 – Départements métropolitains hors 75, Métropole Lyon et Corse

*** selon situation de dette au 31/12/2020 (Comptes administratifs 2020)

ND : non disponible

Annexe 3 : Glossaire des principaux termes

Allocations individuelles de solidarité (AIS) : les AIS regroupent le revenu de solidarité active (RSA), la prestation de compensation du handicap (PCH) et l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ; ces allocations constituent un droit universel auquel peut accéder une personne ayant un revenu ne lui permettant pas de vivre dignement, une personne handicapée pour lui permettre des conditions de vie adaptées ou une personne âgée pour compenser sa perte d'autonomie. L'Etat a confié aux Départements la charge de financer ces trois allocations respectivement en 2002 pour l'APA, en 2004 pour le RMI, devenu RSA en 2008 et en 2006 pour la PCH. Ces trois allocations ont fait l'objet, au moment de leur création et/ou de leur transfert aux Départements, d'un régime de compensation financière destiné à couvrir tout ou partie de la charge de ces nouvelles dépenses. **Allocation personnalisée d'autonomie (APA)** : Cf. AIS. **Autofinancement brut / net (épargne brute / nette)** : partie des recettes de fonctionnement qui reste disponible pour le financement de l'investissement après affectation des charges. Après imputation des dépenses en capital de la dette, on obtient l'épargne nette. **Autorisation de programme (AP) / crédit de paiement (CP)** : limite des dépenses budgétaires que les ordonnateurs sont autorisés à engager pour l'exécution des investissements. L'affectation de l'autorisation de programme constitue l'acte comptable qui traduit la décision prise par l'ordonnateur de réaliser une opération. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées pendant l'année. En fonctionnement, la terminologie employée en matière de pluriannualité est **AE/CP** (autorisation d'engagement).

Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) : établissement public national à caractère administratif, créé par la loi du 30 juin 2004. Ayant vu ses missions précisées et renforcées par la "loi handicap" du 11 février 2005, elle a pour objectifs principaux : financement des allocations en faveur des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées, respect de l'égalité de traitement sur tout le territoire français, mission d'expertise, d'information et d'animation. **Centre sportif départemental (CSD) Fontainieu** : installation sportive créée par le Département et transférée à la Métropole Marseille Provence dans le cadre des lois MAPTAM et NOTRe. **Cessions d'actifs** : vente de biens mobiliers ou immobiliers inscrits à l'actif du bilan (véhicules, terrains, bâtiments...). **Commission locale d'évaluation des ressources et des charges transférées (CLERCT)** : elles visent à encadrer les transferts de compétences des départements vers les métropoles et les régions consécutifs à la loi NOTRe. C'est le président de la chambre régionale des comptes qui pilote ces commissions. **Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)** : organismes de droit privé avec statut d'association loi de 1901 institués par la « loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 ». Présents dans presque chaque département, ils assurent des missions de service public pour la promotion et le développement de la qualité architecturale, urbaine et environnementale. **Contrats d'aménagement et de développement local (CADL)** : dispositif pluriannuel contractuel d'aide aux communes permettant la réalisation d'un projet d'investissement local selon des thèmes prioritaires arrêtés par le Département. **Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** : impôt local créé en France par la loi de finances pour 2010. Elle est une composante, avec la cotisation foncière des entreprises (CFE), de la contribution économique territoriale (CET) qui a remplacé la taxe professionnelle.

Dispositif de compensation péréquée : mis en place en 2014 (loi n°2013-1278 du 29/12/2013), l'objectif de ce dispositif est d'assurer aux départements une nouvelle ressource pour financer les allocations individuelles de solidarité (AIS). Le DCP consiste à affecter aux départements les produits nets des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties jusque-là perçus par l'Etat. **Dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)** : en 2011, la réforme de la fiscalité locale a été mise en place avec la garantie que les ressources de chaque collectivité locale soient préservées. Ce principe de compensation se traduit par la mise en place de deux mécanismes : une DCRTP permettant le maintien d'un plancher de ressources pour chaque catégorie de collectivités, ainsi qu'un fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) afin d'assurer une compensation intégrale des pertes de chaque collectivité. Par la DCRTP, l'Etat compense la perte globale de recettes dans chacun des trois blocs. Le FNGIR permet aux collectivités « perdantes » du fait de la réforme d'être compensées (via un reversement) par le biais d'un prélèvement sur les collectivités « gagnantes ». **Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)** : concours versé par l'Etat aux départements au titre de l'investissement dans les collèges. Cette dotation, initialement représentative des efforts réalisés dans chaque département, est désormais gelée. **Dotation générale de décentralisation (DGD)** : concours versé par l'Etat, elle avait initialement pour fonction d'assurer la neutralité financière des transferts de compétences ; vidée de sa substance au fil des réformes, il s'agit désormais d'un concours marginal et gelé. **Dotation globale d'équipement (DGE)** : concours de l'Etat à l'investissement des collectivités locales, les réformes successives du dispositif (dont la suppression de la 1^{ère} part et le seul maintien de la fraction équipement rural) en font là aussi une dotation marginale pour les départements urbains. De plus, la DGE a été réformée en 2019 et répond désormais à une logique de projets, même si l'enveloppe demeure contrainte et sous la responsabilité des préfets de région ; elle est désormais désignée par le vocable de **dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID)**. **Dotation globale de fonctionnement (DGF)** : subvention la plus importante versée par l'Etat aux collectivités locales, elle constitue le pivot des relations financières avec l'Etat. Elle comporte diverses dotations qui se déclinent elles-mêmes en plusieurs parts ou fractions. Les départements perçoivent une DGF divisée en : dotation forfaitaire, dotation de compensation, dotation de péréquation urbaine (DPU), dotation de fonctionnement minimale (DFM). **Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** : impôts imputés aux acquéreurs lors de la vente d'un bien immobilier. Ces droits d'enregistrement s'appliquent à toutes les ventes d'immeubles (logements, locaux professionnels ou commerciaux, terrains nus). Ils sont également exigibles sur d'autres types de situations (usufruit, nue-propriété, titres de sociétés...). Lors de la vente d'un bien, le montant des droits est calculé sur le prix de vente.

Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) : dispositif destiné aux jeunes adultes en grande difficulté sociale, âgés pour la plupart entre 18 et 25 ans. Il vise à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et à leur apporter des secours temporaires pour faire face à des besoins urgents. Le fonds octroie essentiellement des aides financières individuelles versées le plus souvent à titre subsidiaire lorsque les autres dispositifs existants ne peuvent être mobilisés. Transféré pleinement en 2005 aux départements,

il a pu depuis faire l'objet d'un transfert à une intercommunalité. **Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)** : il a pour objet la compensation par l'État aux collectivités locales de la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire. Pour le calcul des attributions au titre du FCTVA sont prises en compte les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux), hors achats de terrains et subventions spécifiques de l'État perçues, pour lesquelles la TVA n'a pas pu être récupérée d'une autre manière ; depuis 2016, une fraction des dépenses de fonctionnement est devenue éligible à ce remboursement de TVA (entretien des bâtiments publics et de la voirie). **Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI)** : dotation versée par l'État en compensation partielle du transfert de la charge des allocations RMI/RSA aux départements. **Fonds de solidarité pour le logement (FSL)** : destiné à aider les ménages ayant de faibles ressources et rencontrant des difficultés liées au logement. Décentralisé en 2005, la gestion et le financement du fonds est, depuis cette date, sous la responsabilité du Conseil départemental. Il a pu être depuis transféré au niveau intercommunal. Le FSL attribue des aides financières ponctuelles et/ou finance des mesures d'accompagnement aux ménages en difficultés. Les aides attribuées couvrent divers domaines : l'accès, le maintien et, depuis 2005, les dépenses liées au impayés d'énergie, d'eau ou de téléphone. **Fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR)** : cf. DC RTP.

Glissement vieillesse technicité (GVT) : indicateur de mesure de l'évolution de la masse salariale (avec la valeur du point d'indice salarial et l'évolution du nombre total de fonctionnaires). On distingue : le GVT positif qui retrace l'incidence positive sur la masse salariale des avancements (à l'ancienneté, aux choix...) et de l'acquisition d'une technicité ; le GVT négatif qui traduit l'incidence négative sur la masse salariale du remplacement des anciens fonctionnaires (en haut de la grille salariale) par des nouveaux.

Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) : dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale de 2011, certaines entreprises (secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications) auraient vu leurs contributions fiscales diminuer de façon importante du fait de la suppression de la taxe professionnelle et de son remplacement par la CET. Afin de minorer ce gain, a été instaurée, en plus de la CET, une imposition forfaitaire pour les entreprises de réseaux au profit des collectivités territoriales. Ces IFER sont au nombre de neuf, les huit premières étant à destination des collectivités locales. Les tarifs applicables dépendent de la catégorie d'IFER concernée. **Institut Paoli-Calmettes (IPC)** : structure privée à but non lucratif, il est chargé d'une mission de service public hospitalier en oncologie : prévention et dépistage du cancer, recherche en oncologie, prise en charge des patients (chirurgie, radiothérapie, chimiothérapie), enseignement et formation continue.

Laboratoire départemental d'analyses (LDA) : service du Département érigé en budget annexe ayant des missions d'analyses dans le domaine de la santé humaine, animale et de l'eau.

Maisons du bel âge : dispositif départemental destiné à aider les personnes du bel âge dans leurs démarches quotidiennes. Le projet s'articule autour de l'ouverture de lieux de proximité (maisons du bel âge) dans tout le département. Chaque maison sera dotée d'une équipe opérationnelle pluridisciplinaire au service des usagers. **Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)** : groupements d'intérêt public, sous l'égide des départements, réunissant l'ensemble des acteurs publics et associatifs intervenant dans le domaine du handicap.

Parcours professionnel, carrières et rémunérations (PPCR) : sigle créé par le ministère de la Fonction publique ; ce protocole relatif au parcours professionnel, et en particulier aux rémunérations - salaires et primes - des agents publics français, a été créé par le décret n°2016-907 du 1er juillet 2016. **Plan Charlemagne** : lancé par le Département en 2017, il est destiné à donner aux jeunes provençaux tous les moyens de la réussite scolaire. Il se décline en trois axes principaux (équipement, numérique et nouvelles technologies, action éducative et citoyenne) dotés d'un budget de 2,5 milliards d'euros sur dix ans. **Prestation de compensation du handicap (PCH)** : Cf. AIS. **Provence Eco-renov** : dispositif départemental mis en place en 2016 et destiné à l'amélioration de l'habitat.

Régime indemnitaire lié aux fonctions, à l'expertise et l'expérience professionnelle (RIFSEEP) : nouveau dispositif indemnitaire de référence qui va remplacer la plupart des primes et indemnités existantes. Il est composé de deux primes : une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), versée mensuellement, et un complément indemnitaire annuel (CIA), facultatif. **Revenu de solidarité active (RSA)** : Cf. AIS. **Revenu universel d'activité (RUA)** : il s'agit d'un regroupement de prestations sociales existantes dans le but de simplifier leur attribution et leur gestion ; parmi les allocations qui devraient intégrer ce dispositif se trouve le RSA ; le souhait du Gouvernement serait de rendre "le système des prestations sociales plus lisible et plus juste", avec un mode de calcul unique et un accès simplifié à cette aide financière ; une consultation citoyenne a été lancée le 9 octobre 2019.

Taxe d'aménagement : elle s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme : construction, reconstruction et agrandissement de bâtiments, aménagement et installation de toute nature. Elle s'applique également aux changements de destination. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager ou par le responsable d'une construction illégale. Le taux des parts communale ou intercommunale et départementale est fixé par délibération avant le 30 novembre de chaque année pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier de l'année suivante. La délibération est valable pour une période de 1 an. Elle est reconduite d'office pour l'année suivante si une nouvelle délibération n'a pas été adoptée avant le 30 novembre. Le taux de la part départementale est uniforme sur tout le département. Sa fixation fait l'objet d'une délibération du conseil départemental. Le taux de la part départementale est plafonné à 2,5%. **Taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour (TDATS)** : instituée par la loi du 13 avril 1910, la taxe de séjour permet de dégager les moyens nécessaires pour assurer et accompagner le développement touristique ; le Conseil départemental a délibéré en faveur de l'institution de la taxe de séjour additionnelle à la taxe de séjour au réel et à la taxe de séjour forfaitaire perçues par les communes ou groupement de communes ; cette taxe additionnelle est établie et recouvrée selon les mêmes modalités que la taxe de séjour communale à

laquelle elle s'ajoute. **Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)** : suite à la transposition de la directive 2003/96/CE du 27 octobre 2003 restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques et de l'électricité, la taxe locale d'électricité a été remplacée par la taxe sur la consommation finale d'électricité fondée sur un nouveau cadre juridique ; une fraction de ces taxes est départementale. **Taxe sur les conventions d'assurances (TSCA)** : impôt proportionnel créé en 1944 qui doit être acquitté sur certaines conventions d'assurance, par l'assureur, le courtier ou l'assuré lui-même. Son produit est affecté pour partie aux départements depuis la réforme de la fiscalité locale de 2011, à la Caisse nationale des allocations familiales et à la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAM). **Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)** : impôt foncier local qui touche les propriétés dites « bâties », par opposition aux immeubles non bâtis (terrains nus, terrains à bâtir). Contrairement à la taxe d'habitation, celle-ci est due par le propriétaire ou le titulaire d'un droit réel. **Taxe intérieure sur les produits énergétiques (TICPE)** : la TICPE (anciennement TIPP) est la principale taxe perçue en France sur certains produits énergétiques, notamment ceux d'origine pétrolière. La TICPE correspond à un montant par unité produite. Ce montant est fixé par loi de finances initiale. Les ressources de TICPE sont en grande partie reversées aux départements dans le cadre de la neutralité des transferts de compétences en matière de RMI/RSA.

Nom	Emplacement	Heure de connexion	Heure de déconnexion	Durée	Périphérique	Source	Nom de réunion
GUEST - PREZIOSI	Marsaille 01, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 08:31	17/12/2021 15:42	7 h 12 min	DESKTOP-WINDOWS\1.0.0.chrome\78.0.3904\Windows 10	83.97.62.10	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - vidal yves	Marsaille 01, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 08:39	17/12/2021 14:03	5 h 25 min	DESKTOP-WINDOWS\1.0.0.chrome\78.0.3904\Windows 10	86.216.131.193	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
CARADEC Laure-Agnès	Marsaille 01, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 08:49	17/12/2021 14:57	6 h 9 min	MOBILE IOS\13.5.12-83644 tablet CNUC77.3.4	86.198.179.254	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - CHARAUD	Lyon, Auvergne-Rhône-Alpes, FR	17/12/2021 08:53	17/12/2021 13:23	4 h 30 min	WEBAPP\1.0.0.chrome\96.0.4664\Windows 10	23.90.225.135	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - LE DISSÉS	Champs-sur-Marne, Ile-de-France, FR	17/12/2021 08:55	17/12/2021 14:57	6 h 2 min	DESKTOP-WINDOWS\1.0.0.edge.chromium\96.0.1054\Windows 10	159.180.274.71	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
ROSSI Denis	Marsaille 01, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 08:56	17/12/2021 09:21	26 min	DESKTOP-WINDOWS\1.0.0.chrome\78.0.3904\Windows 10	57.167.10.10	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - Joulis nicole	Marsaille 01, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 08:56	17/12/2021 14:57	6 h 2 min	MOBILE IOS\13.5.12-83644 tablet CNUC77.3.4	88.123.243.134	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - giorgetti	Andemou, Birmans, FR	17/12/2021 09:00	17/12/2021 13:23	4 h 24 min	MOBILE IOS\13.5.12-83644 tablet CNUC77.3.4	88.123.246.217	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - guern yanick	Breiligny-sur-Orge - Ile-de-France, FR	17/12/2021 09:09	17/12/2021 13:23	4 h 14 min	MOBILE IOS\13.5.12-83644 tablet CNUC77.3.4	80.215.140.188	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - ghignotto	Marsaille 01, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 09:09	17/12/2021 13:41	4 h 33 min	MOBILE IOS\13.5.12-83644 tablet CNUC77.3.4	86.198.247.237	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
Mi-ON Damelle	Royan, Nouvelle-Aquitaine, FR	17/12/2021 09:10	17/12/2021 13:23	4 h 13 min	DESKTOP-WINDOWS\1.0.0.chrome\78.0.3904\Windows 10	81.80.50.78	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
Valerie GUARINO	Marsaille 01, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 09:11	17/12/2021 13:23	4 h 12 min	DESKTOP-WINDOWS\1.0.0.chrome\78.0.3904\Windows 10	92.150.57.136	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - rudisuhl	Aubervilliers, Ile-de-France, FR	17/12/2021 09:18	17/12/2021 14:59	5 h 48 min	DESKTOP-WINDOWS\1.0.0.chrome\78.0.3904\Windows 10	83.97.62.10	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
CE/FID Aymere	Marsaille 01, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 09:14	17/12/2021 13:23	4 h 10 min	DESKTOP-WINDOWS\1.0.0.chrome\78.0.3904\Windows 10	83.97.62.10	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - Y Moraine	Maisons-Alfort, Ile-de-France, FR	17/12/2021 09:14	17/12/2021 13:23	4 h 11 min	MOBILE IOS\13.5.12-83644 tablet CNUC77.3.4	80.215.180.28	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - Julie Arias	Marsaille 01, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 09:15	17/12/2021 11:16	2 h 2 min	MOBILE IOS\13.5.12-83644 tablet CNUC77.3.4	86.279.101.209	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - Audrey MOURIES	Marsaille 01, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 09:15	17/12/2021 09:17	2 min	DESKTOP-WINDOWS\1.0.0.chrome\78.0.3904\Windows 10	83.97.62.10	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - hetsch	Aubervilliers, Ile-de-France, FR	17/12/2021 09:16	17/12/2021 09:16	1 min	MOBILE IOS\13.5.12-83644 tablet CNUC77.3.4	194.51.114.29	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - ALBON DEVALUX	Marsaille 01, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 09:16	17/12/2021 13:23	4 h 7 min	DESKTOP-WINDOWS\1.0.0.chrome\78.0.3904\Windows 10	83.97.62.10	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
HD13 salle de commission-1	Marsaille 01, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 09:17	17/12/2021 13:23	4 h 7 min	Item:600	83.97.62.10	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - poustoum	Marsaille 01, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 09:17	17/12/2021 13:23	4 h 7 min	DESKTOP-WINDOWS\1.0.0.chrome\78.0.3904\Windows 10	83.97.62.10	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - Audrey MOURIES	Marsaille 01, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 09:18	17/12/2021 13:23	4 h 8 min	DESKTOP-WINDOWS\1.0.0.chrome\78.0.3904\Windows 10	83.97.62.10	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - Martine AMSE/EM	Saint Ouen, Ile-de-France, FR	17/12/2021 09:18	17/12/2021 11:17	2 h 0 min	DESKTOP-WINDOWS\1.0.0.chrome\78.0.3904\Windows 10	85.169.77.7	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GENIE/CEAGLIO helene	Aubervilliers, Ile-de-France, FR	17/12/2021 09:18	17/12/2021 09:27	10 min	DESKTOP-WINDOWS\1.0.0.chrome\78.0.3904\Windows 10	77.157.72.34	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
Maire Pierre CALLET	Marsaille 01, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 09:20	17/12/2021 13:23	4 h 3 min	DESKTOP OSX\1.0.0.chrome\78.0.3904\Mac OS	92.94.121.91	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - martial ALVAREZ	Esquerdreville-Hauteville, Normandie, FR	17/12/2021 09:21	17/12/2021 13:23	4 h 2 min	MOBILE IOS\13.5.12-83644 tablet CNUC77.3.4	109.178.130	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
Judith Ossivoient	Marsaille 01, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 09:21	17/12/2021 15:11	5 h 47 min	DESKTOP-WINDOWS\1.0.0.chrome\78.0.3904\Windows 10	83.97.62.10	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - mazy	Aubagne, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 09:22	17/12/2021 13:23	4 h 1 min	MOBILE IOS\13.5.12-83644 tablet CNUC77.3.4	77.131.122.51	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - Grandy	Maisons-Alfort, Ile-de-France, FR	17/12/2021 09:22	17/12/2021 13:23	4 h 1 min	MOBILE IOS\13.5.12-83644 tablet CNUC77.3.4	90.85.93.45	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - AZAD	Marsaille 01, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 09:27	17/12/2021 13:23	4 h 1 min	MOBILE IOS\13.5.12-83644 tablet CNUC77.3.4	80.215.140.215	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - VENTIRON	Gardanne, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 09:24	17/12/2021 13:23	4 h 0 min	MOBILE IOS\13.5.12-83644 tablet CNUC77.3.4	176.149.92.62	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - therryrstantelb	Morsang-sur-Orge, Ile-de-France, FR	17/12/2021 09:24	17/12/2021 12:18	2 h 54 min	MOBILE IOS\13.5.12-83644 tablet CNUC77.3.4	80.215.212.191	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
ROSSI Denis	Marsaille 01, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 09:24	17/12/2021 15:11	5 h 47 min	DESKTOP-WINDOWS\1.0.0.chrome\78.0.3904\Windows 10	83.97.62.10	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - angeliotti	Genully, Ile-de-France, FR	17/12/2021 09:25	17/12/2021 13:23	3 h 58 min	MOBILE IOS\13.5.12-83644 tablet CNUC77.3.4	80.215.140.215	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - lionel de Cala	Villejuif, Ile-de-France, FR	17/12/2021 09:26	17/12/2021 09:27	1 min	MOBILE IOS\13.5.12-83644 tablet CNUC77.3.4	90.213.100.88	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
Jean-Marc PERRIN	Aix-en-Provence, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 09:26	17/12/2021 13:23	3 h 57 min	DESKTOP-WINDOWS\1.0.0.chrome\78.0.3904\Windows 10	86.198.141.146	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - sabine bermascon	Marsaille 01, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 09:27	17/12/2021 13:23	4 h 12 min	DESKTOP-WINDOWS\1.0.0.chrome\78.0.3904\Windows 10	83.97.62.10	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - FREDERIC COIART	Paris, Ile-de-France, FR	17/12/2021 09:27	17/12/2021 12:30	3 h 3 min	DESKTOP OSX\1.0.0.chrome\78.0.3904\Mac OS	46.193.97.2	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - Cyrille BLIN	Marsaille 01, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 09:27	17/12/2021 13:23	3 h 56 min	MOBILE IOS\13.5.12-83644 tablet CNUC77.3.4	86.337.78.39	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - beatrice BONFILLON CHIAVASSA	Paris, Ile-de-France, FR	17/12/2021 09:27	17/12/2021 13:23	3 h 56 min	MOBILE IOS\13.5.12-83644 tablet CNUC77.3.4	80.215.232.103	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
Gerard FRAU	Marsaille 01, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 09:27	17/12/2021 13:23	3 h 57 min	MOBILE IOS	90.213.100.88	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - Gerard jakyvi://call.me-zetcloud.com/12722871	Saint Lambert, Calvados, FR	17/12/2021 09:28	17/12/2021 13:24	3 h 57 min	MOBILE IOS\13.5.12-83644 tablet CNUC77.3.4	217.128.42.236	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - Azad karandjian	Marsaille 01, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 09:28	17/12/2021 13:23	3 h 55 min	MOBILE IOS\13.5.12-83644 tablet CNUC77.3.4	92.150.32.255	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GENIE CEAGLIO helene	Aubervilliers, Ile-de-France, FR	17/12/2021 09:28	17/12/2021 14:57	5 h 29 min	DESKTOP-WINDOWS\1.0.0.chrome\78.0.3904\Windows 10	177.167.62.34	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - CEDRIC DUDIEZERE	Genully, Ile-de-France, FR	17/12/2021 09:28	17/12/2021 13:23	3 h 55 min	MOBILE IOS\13.5.12-83644 tablet CNUC77.3.4	80.215.140.7	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - Veronique MIQUELLE	Neully-sur-Seine, Ile-de-France, FR	17/12/2021 09:28	17/12/2021 13:23	3 h 55 min	MOBILE IOS\13.5.12-83644 tablet CNUC77.3.4	80.215.236.13	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - D'Angio	Marsaille 01, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 09:28	17/12/2021 13:23	3 h 55 min	MOBILE IOS\13.5.12-83644 tablet CNUC77.3.4	83.97.62.10	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - hetsch	Aubervilliers, Ile-de-France, FR	17/12/2021 09:29	17/12/2021 09:29	1 min	MOBILE IOS\13.5.12-83644 tablet CNUC77.3.4	194.51.114.29	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - Lionel de Cala	Villejuif, Ile-de-France, FR	17/12/2021 09:30	17/12/2021 13:23	3 h 54 min	MOBILE IOS\13.5.12-83644 tablet CNUC77.3.4	80.215.212.163	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
Dider-REAUJ	Genully, Ile-de-France, FR	17/12/2021 09:30	17/12/2021 13:23	3 h 53 min	MOBILE IOS	92.184.102.723	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
SPORTIELLO Jovette	Cachan, Ile-de-France, FR	17/12/2021 09:30	17/12/2021 13:23	3 h 53 min	MOBILE IOS\13.5.12-83644 tablet CNUC77.3.4	80.215.140.161	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
VASSAL Martine	Le Kremlin-Bicêtre, Ile-de-France, FR	17/12/2021 09:31	17/12/2021 10:56	1 h 19 min	MOBILE IOS\13.5.12-83644 tablet CNUC77.3.4	80.215.180.54	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - hetsch	Aubervilliers, Ile-de-France, FR	17/12/2021 09:31	17/12/2021 09:32	1 min	MOBILE IOS\13.5.12-83644 tablet CNUC77.3.4	194.51.114.29	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - ARNAUD MERCIER	Puteaux, Ile-de-France, FR	17/12/2021 09:33	17/12/2021 13:23	3 h 50 min	WEBAPP\1.0.0.chrome\96.0.4664\Windows 10	80.215.212.224	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - Hetsch	Aubervilliers, Ile-de-France, FR	17/12/2021 09:34	17/12/2021 09:35	1 min	MOBILE IOS\13.5.12-83644 tablet CNUC77.3.4	194.51.114.29	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - Hetsch	Aubervilliers, Ile-de-France, FR	17/12/2021 09:36	17/12/2021 09:37	1 min	MOBILE IOS\13.5.12-83644 tablet CNUC77.3.4	194.51.114.29	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - Anthony KREHMEER	Marsaille 01, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 09:38	17/12/2021 13:23	3 h 45 min	DESKTOP-WINDOWS\1.0.0.chrome\78.0.3904\Windows 10	194.262.44.26	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - Jean Hetsch	Aubervilliers, Ile-de-France, FR	17/12/2021 09:39	17/12/2021 13:23	3 h 45 min	WEBAPP\1.0.0.chrome\96.0.4664\Windows 10	194.51.114.29	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - graner	Marsaille 01, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 09:50	17/12/2021 13:47	3 h 57 min	MOBILE IOS\13.5.12-83644 tablet CNUC77.3.4	46.231.210.205	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - bern pons	Marsaille 01, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 10:14	17/12/2021 13:32	1 h 38 min	MOBILE IOS\13.5.12-83644 tablet CNUC77.3.4	83.97.62.10	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - malie	Marsaille 01, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 10:14	17/12/2021 13:23	3 h 9 min	MOBILE IOS\13.5.12-83644 tablet CNUC77.3.4	92.89.210.203	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - volai	Aubervilliers, Ile-de-France, FR	17/12/2021 10:49	17/12/2021 10:51	3 min	Gen-1 Web App\1.1.12-20425\Chrome\96.0.4664.104 android/8.0	80.213.164.104	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
VASSAL Martine	Genully, Ile-de-France, FR	17/12/2021 10:51	17/12/2021 13:35	2 h 44 min	MOBILE IOS\13.5.12-83644 tablet CNUC77.3.4	80.215.212.95	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - Martine AMSE/EM	Saint Ouen, Ile-de-France, FR	17/12/2021 11:21	17/12/2021 14:59	3 h 38 min	DESKTOP-WINDOWS\1.0.0.chrome\78.0.3904\Windows 10	85.169.77.3	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - bern pons	Marsaille 01, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 11:32	17/12/2021 13:23	1 h 52 min	MOBILE IOS\13.5.12-83644 tablet CNUC77.3.4	83.97.62.10	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - Bernascon Sabine	Genully, Ile-de-France, FR	17/12/2021 12:14	17/12/2021 13:23	1 h 9 min	MOBILE IOS\13.5.12-83644 tablet CNUC77.3.4	80.215.212.76	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - therryrstantelb	Chewilly-laue, Ile-de-France, FR	17/12/2021 12:27	17/12/2021 14:05	1 h 39 min	MOBILE IOS\13.5.12-83644 tablet CNUC77.3.4	80.215.236.74	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - Collart Frederic	Flamers, Ile-de-France, FR	17/12/2021 12:29	17/12/2021 13:05	37 min	MOBILE IOS	92.184.98.135	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - Colhan Frederic	Flamers, Ile-de-France, FR	17/12/2021 13:07	17/12/2021 13:23	16 min	MOBILE IOS	92.184.98.135	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021

FEUILLE DE PRESENCE

GUEST - CHABAUD Corinne	17/12/2021 13:28	Lyon, Auvergne-Rhône-Alpes, FR	17/12/2021 14:57 1 h 30 min	WEBAPP/L0.0 chrome/96.0.4664/Windows 10	23.90.225.155	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - graner	17/12/2021 13:52	Marseille 01, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 14:52 1 h 50 min	MOBILE/IOS/13.5.12-83644 tablet CNUC/7.3.4	46.231.220.25	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - Azad Karandjian	17/12/2021 13:52	Brie-Comte-Robert, Ile-de-France, FR	17/12/2021 14:57 1 h 5 min	MOBILE/IOS/13.5.12-83644 tablet CNUC/7.3.4	80.215.212.160	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
MILON Danielle	17/12/2021 13:56	Royan, Nouvelle-Aquitaine, FR	17/12/2021 14:57 1 h 2 min	DESKTOP-WINDOWS/L0.0 chrome/78.0.3904/Windows 10	81.80.50.78	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - Bernasconi Sabine	17/12/2021 13:56	Gentilly, Ile-de-France, FR	17/12/2021 14:57 1 h 1 min	MOBILE/IOS/13.5.12-83644 tablet CNUC/7.3.4	80.215.212.76	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - ghignotto	17/12/2021 14:04	Marseille 01, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 14:58 55 min	MOBILE/IOS/13.5.12-83644 tablet CNUC/7.3.4	86.198.242.237	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - vital yves	17/12/2021 14:06	Marseille 01, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 14:59 53 min	DESKTOP-WINDOWS/L0.0 chrome/78.0.3904/Windows 10	86.231.131.192	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - Vronique MIQUELLEY	17/12/2021 14:08	Neuilly-sur-Seine, Ile-de-France, FR	17/12/2021 14:57 50 min	MOBILE/IOS/13.5.12-83644 tablet CNUC/7.3.4	80.215.236.13	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - giorgetti	17/12/2021 14:08	Landemeau, Brittany, FR	17/12/2021 14:57 49 min	MOBILE/IOS/13.5.12-83644 tablet CNUC/7.3.4	88.123.246.217	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - garay	17/12/2021 14:10	Aubagne, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 14:57 47 min	DESKTOP-WINDOWS/L0.0 chrome/78.0.3904/Windows 10	90.95.93.45	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - guerin yannick	17/12/2021 14:11	Cachan, Ile-de-France, FR	17/12/2021 14:57 46 min	MOBILE/IOS/13.5.12-83644 tablet CNUC/7.3.4	80.215.140.148	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - Mandry	17/12/2021 14:11	Maisons-Alfort, Ile-de-France, FR	17/12/2021 14:57 46 min	MOBILE/IOS/13.5.12-83644 tablet CNUC/7.3.4	80.215.140.55	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
VASSAL Martine	17/12/2021 14:12	Gentilly, Ile-de-France, FR	17/12/2021 14:57 45 min	MOBILE/IOS/13.5.12-83644 tablet CNUC/7.3.4	80.215.212.95	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - Lionel de Cala	17/12/2021 14:12	Villejuif, Ile-de-France, FR	17/12/2021 14:57 43 min	MOBILE/IOS/13.5.12-83644 tablet CNUC/7.3.4	80.215.212.163	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - marxial ALVAREZ	17/12/2021 14:12	Équeurdreville-Hainneville, Normandy, FR	17/12/2021 14:57 46 min	MOBILE/IOS/13.5.12-83644 tablet CNUC/7.3.4	109.178.130	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
Mane-Pierre CALLET	17/12/2021 14:13	Marseille 01, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 14:57 45 min	DESKTOP-OSX/L0.0 chrome/78.0.3904/Max OS	92.94.121.91	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
HD13 - salle de commission 1	17/12/2021 14:13	Marseille 01, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 14:57 44 min	Icon 600	83.97.62.14	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - Y Moraine	17/12/2021 14:14	Maisons-Alfort, Ile-de-France, FR	17/12/2021 14:57 44 min	MOBILE/IOS/13.5.12-83644 tablet CNUC/7.3.4	83.97.62.14	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - pistorino	17/12/2021 14:14	Marseille 01, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 14:57 43 min	DESKTOP-WINDOWS/L0.0 chrome/78.0.3904/Windows 10	83.97.62.10	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
Jean-Marc PERRIN	17/12/2021 14:14	Aix-en-Provence, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 14:57 43 min	DESKTOP-WINDOWS/L0.0 chrome/78.0.3904/Windows 10	86.198.141.146	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - Jean Hetsch	17/12/2021 14:15	Aubervilliers, Ile-de-France, FR	17/12/2021 14:57 43 min	WEBAPP/L0.0 chrome/96.0.4664/Windows 10	194.51.114.29	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - angeletti	17/12/2021 14:15	Gentilly, Ile-de-France, FR	17/12/2021 14:57 42 min	MOBILE/IOS/13.5.12-83644 tablet CNUC/7.3.4	80.215.140.215	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - D'origo	17/12/2021 14:15	Marseille 01, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 14:57 42 min	MOBILE/IOS/13.5.12-83644 tablet CNUC/7.3.4	83.97.62.10	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - CEDRIC DUDIEUZERE	17/12/2021 14:15	Gentilly, Ile-de-France, FR	17/12/2021 14:57 42 min	MOBILE/IOS/13.5.12-83644 tablet CNUC/7.3.4	80.215.140.2	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - Anthony KREHMEIER	17/12/2021 14:16	Marseille 01, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 14:57 41 min	DESKTOP-WINDOWS/L0.0 chrome/78.0.3904/Windows 10	194.242.44.26	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
Dider REAULT	17/12/2021 14:16	Gentilly, Ile-de-France, FR	17/12/2021 14:57 41 min	MOBILE/IOS	92.184.105.229	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - Beatrice Bonillon Chiavassa	17/12/2021 14:17	Montpellier, Occitanie, FR	17/12/2021 14:25 9 min	MOBILE/IOS	109.210.173.99	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - Collart Fredenc	17/12/2021 14:17	Étampes, Ile-de-France, FR	17/12/2021 14:22 5 min	MOBILE/IOS	92.184.98.135	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - Cyrille BLUNT	17/12/2021 14:18	Marseille 01, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 14:57 40 min	MOBILE/IOS/13.5.12-83644 tablet CNUC/7.3.4	86.237.78.39	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - Arnaud MERCIER	17/12/2021 14:18	Puteaux, Ile-de-France, FR	17/12/2021 14:57 40 min	WEBAPP/L0.0 chrome/96.0.4664/Windows 10	80.14.221.224	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUARINO Valérie	17/12/2021 14:18	Marseille 01, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 14:57 39 min	MOBILE/IOS/13.5.12-83644 tablet CNUC/7.3.4	92.150.57.136	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - Gerard JachyH://call.iffesizecloud.com/12722871	17/12/2021 14:19	Gentilly, Ile-de-France, FR	17/12/2021 14:57 38 min	MOBILE/IOS/13.5.12-83644 tablet CNUC/7.3.4	92.184.100.18	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - malie	17/12/2021 14:20	Marseille 01, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 14:57 37 min	MOBILE/IOS/13.5.12-83644 tablet CNUC/7.3.4	92.89.210.203	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - VENTRON amapola	17/12/2021 14:21	Dammaries-s/vs, Ile-de-France, FR	17/12/2021 14:57 37 min	DESKTOP-WINDOWS/L0.0 chrome/78.0.3904/Windows 10	88.167.4.250	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - FREDERIC COLLART	17/12/2021 14:21	Paris, Ile-de-France, FR	17/12/2021 14:45 24 min	DESKTOP-OSX/L0.0 chrome/78.0.3904/Max OS	46.193.97.2	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - henni pons	17/12/2021 14:22	Marseille 01, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FR	17/12/2021 14:57 31 min	MOBILE/IOS/13.5.12-83644 tablet CNUC/7.3.4	83.97.62.10	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
SPORTIELLO Joseeta	17/12/2021 14:25	Paris, Ile-de-France, FR	17/12/2021 14:57 33 min	MOBILE/IOS/13.5.12-83644 tablet CNUC/7.3.4	86.237.31.83	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - beatrice BONFI-LION CHIAVIASSA	17/12/2021 14:26	Paris, Ile-de-France, FR	17/12/2021 14:57 31 min	MOBILE/IOS/13.5.12-83644 tablet CNUC/7.3.4	80.215.236.103	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - FREDERIC COLLART	17/12/2021 14:45	Paris, Ile-de-France, FR	17/12/2021 14:59 14 min	DESKTOP-OSX/L0.0 chrome/78.0.3904/Max OS	46.193.97.2	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - Lionel de Cala	17/12/2021 15:02	Villejuif, Ile-de-France, FR	17/12/2021 15:03 1 min	MOBILE/IOS/13.5.12-83644 tablet CNUC/7.3.4	80.215.236.128	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - Lionel de Cala	17/12/2021 15:05	Villejuif, Ile-de-France, FR	17/12/2021 15:05 1 min	MOBILE/IOS/13.5.12-83644 tablet CNUC/7.3.4	80.215.236.128	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021
GUEST - Djambae	17/12/2021 15:39	Gentilly, Ile-de-France, FR	17/12/2021 15:39 1 min	MOBILE/IOS/13.5.12-83644 tablet CNUC/7.3.4	80.215.212.229	CD13 - Commission Permanente du 17 Décembre 2021

Délibéré par le Conseil Départemental réuni en session, à Marseille, le 17 décembre 2021

Les membres du Conseil Départemental

M. Martial ALVAREZ	Mme Agnès AMIEL
Mme Martine AMSELEM	Mme Laurence ANGELETTI
Mme Julie ARIAS	Mme Sabine BERNASCONI
M. Cyrille BLINT	Mme Béatrice BONFILLON CHIAVASSA
Mme Marie-Pierre CALLET	Mme Sophie CAMARD



Mme Laure-Agnès CARADEC	Mme Corinne CHABAUD
M. Frédéric COLLART	Mme Sandrine D'ANGIO
M. Lionel DE CALA	Mme Alison DEVAUX
Mme Nouriati DJAMBAE	Mme Judith DOSSEMONT
M. Cédric DUDIEUZERE	M. Gérard FRAU



Mme Audrey GARINO	M. Gérard GAZAY
Mme Hélène GENTE-CEAGLIO	M. Jacky GERARD
Mme Samia GHALI	M. Patrick GHIGONETTO
Mme Magali GIORGETTI	Mme Mandy GRAILLON
M. Hervé GRANIER	Mme Valérie GUARINO



M. Yannick GUERIN	M. Jean HETSCH
M. Sébastien JIBRAYEL	Mme Nicole JOULIA
M. KAZANDJIAN Azad	M. Anthony KREHMEIER
M. Eric LE DISSES	M. Lucien LIMOUSIN
M. Richard MALLIE	M. Arnaud MERCIER



Mme Danielle MILON	Mme Véronique MIQUELLE
M. Yves MORAINÉ	M. Yannick OHANESSIAN
M. Benoît PAYAN	M. Jean-Marc PERRIN
M. Henri PONS	Mme Nora PREZIOSI
Mme Marine PUSTORINO	M. Didier REAULT



M. Denis ROSSI	M. Lionel ROYER-PERREAUT
Mme Anne RUDISUHLI	M. Thierry SANTELLI
Mme Josette SPORTIELLO	Mme Martine VASSAL 
Mme Amapola VENTRON	M. Yves VIDAL